

# Retour à la baignade possible'

Publié le 31 août 2011 09h18



**Une enquête réalisée par ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches révèle que les municipalités riveraines sont favorables au retour de la baignade dans le fleuve, mais n'ont actuellement aucun projet commun qui permettrait d'envisager la reprise d'un tel usage.**

*Par Marie-Christine Patry*  
**[mc.patry@journaldelevis.com](mailto:mc.patry@journaldelevis.com)**

Dans son étude intitulée « Qualité de l'eau : usages et baignade dans le Saint-Laurent », l'organisme dédié à la mise en valeur et à la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent a adressé 13 questions aux décideurs des 27 municipalités riveraines de son territoire d'intervention.

Ce qui en ressort principalement, c'est que les municipalités, bien que favorables à un retour à la baignade, ont encore des doutes en ce qui a trait à la qualité de l'eau. Toutefois, selon les données du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, la plupart des sites de la région affichent un bon ou un très bon potentiel de baignade.

Il semble que les municipalités n'effectuent pas non plus des actions pour favoriser la reprise de cette activité dans le fleuve. « Les municipalités répondantes n'effectuent pas de test d'eau dans le fleuve Saint-Laurent. Elles ne connaissent pas non plus les fonds nécessaires à investir pour le retour de la baignade. Cependant, la majorité d'entre elles veulent le retour de cet usage dans le fleuve Saint-Laurent et encouragent la consolidation des activités récréatives reliées à l'eau. Plusieurs municipalités voudraient bien développer davantage leurs sites ou poursuivre leurs efforts dans l'assainissement des eaux, mais les fonds nécessaires font défaut selon les réponses obtenues », indique ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches par voie de communiqué.

## **Lévis dans la zone prioritaire**

Dans l'étude, plusieurs sites de plages dans la région sont proposés, mais c'est la ville de Lévis, avec celle de Québec et l'Île d'Orléans qui ont été établies par la

ZIP comme zone prioritaire pour une plage régionale de baignade. La plage de l'Anse Tibbits est entre autres visée (Parc Saint-Laurent).

Pour retrouver l'usage de la baignade dans le fleuve, la ZIP y va de quelques suggestions d'actions, telles que de protéger les sites potentiels de plages pour les générations futures, notamment de « l'expansion immobilière galopante en bordure du fleuve ».

La ZIP voit dans le retour à la baignade un enjeu de taille, qui donnerait une grande qualité à nos milieux naturels et humains et une marque de commerce pour une région qui veut se tailler une place de choix pour les destinations touristiques internationales.

Soulignons que les plages de la région pour la baignade dans le fleuve sont fermées depuis les années 1970.